



# LE COURRIER DES VERNOIS

05


## ÉDITO

Faut-il s'arrêter de faire des projets alors que la crise sévit ?  
Faut-il stopper toute activité, ne plus investir de peur de l'Avenir ?  
Faut-il se replier sur soi-même, de peur de prendre des coups ?  
Quel est l'Avenir de nos enfants ?  
Quel est l'Avenir à Verny ?  
Cents fois par jour, ce mot Avenir résonne à nos oreilles comme une étrange menace.

Chacun est tenté de fermer porte et fenêtre dans la crainte de sombres lendemains.

L'Avenir n'aurait-il plus d'avenir ?  
À ces interrogations, à ces inquiétudes, avec l'équipe municipale, je préfère parier sur cet Avenir justement, croire et espérer toujours.

Car cet Avenir nous appartient, nous en sommes tous responsables et acteurs.

Fragilisés par la crise financière et économique, la tentation est grande pour certains de s'en remettre à un improbable destin providentiel.

Le temps n'est pas venu de s'enfermer frileusement mais de faire face avec conviction. L'équipe municipale a un devoir d'Avenir et compte bien poursuivre ses actions, partager ses convictions, avancer pour le bien de tous et poursuivre le développement de la commune : périscolaire, écoles, lotissement, gendarmerie, collège, commerces, artisans, vie associative, espace jeunes, maison de retraite...

Ce n'est pas tout.

Au cœur de notre village, masqué par des murs, un projet généreux est en train de naître. Le Parc du Château, vestige de la grande histoire de Verny, incarne sans doute l'avenir de notre commune, un futur prometteur. Lieu de rassemblement, de détente, il sera notre respiration. Pour le bien de toutes les générations, il permettra de se ressourcer, de revenir à des valeurs simples, de se rencontrer et partager l'espoir.

N'est-ce pas dans AVENIR, que l'on retrouve A VERNY ?

Et n'oublions pas, après cet hiver rude, le printemps n'est pas loin !

A très bientôt lors de notre réunion publique

Bien sincèrement,

VOTRE MAIRE :  
Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

## PARIER SUR L'AVENIR

2009, année des enfants avec l'extension du Périscolaire et la rénovation de l'école



Extension du Périscolaire



Rénovation de l'école

Dès la rentrée de septembre 2009, un nouveau bâtiment permettra d'accueillir les enfants scolarisés à partir de 3 ans et d'augmenter de 30 enfants la capacité d'accueil, pour la porter à 90 enfants au total.

C'est un service supplémentaire que la Commune met au service des parents d'élèves et qui doit permettre à tous les enfants de Verny d'être scolarisés à l'école primaire du Village.

Cet investissement important, plus de 500 000 €, résulte de la volonté du Conseil Municipal d'améliorer l'attractivité de Verny pour les familles avec de jeunes enfants, et de proposer aux parents une solution économique de garde d'enfants complémentaire aux Assistantes Maternelles, nombreuses à Verny.

L'Accueil Périscolaire est géré et animé d'une manière très professionnelle par l'Association « Familles Rurales ».

En complément une rénovation du groupe scolaire, de grande ampleur, a démarré, et se poursuivra pendant les vacances scolaires. Elle va permettre d'accueillir les enfants dans un cadre rénové, avec des conditions sanitaires améliorées.

### CONTACTS ET INSCRIPTIONS

#### ECOLE PRIMAIRE DE VERNY

Rue du Château  
François VALENTIN Directeur  
tél : 03 87 52 47 65

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Plateau Sportif (derrière le Groupe Scolaire)  
Sandrine HUBINGER Directrice  
tél : 03 87 52 72 33

#### ASSISTANTES MATERNELLES

Liste et coordonnées disponibles à la Mairie

## NOUVEAUX HABITANTS

Lundi 2 février les nouveaux habitants de la commune étaient invités à la mairie pour la traditionnelle cérémonie d'accueil.

Pour 2008 une cinquantaine de familles se sont installées dans notre village.

En leur souhaitant la bienvenue, Mme la Maire évoqua la vie à Verny, « une ville à la campagne » avant d'exposer rapidement quelques idées sur l'avenir et les projets en cours, en particulier l'extension de l'accueil périscolaire qui concernera plusieurs de ces familles.

Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine a présenté ensuite les élus du conseil municipal avant de laisser la parole aux

responsables des associations vernaises qui ont détaillé leurs diverses activités.

Cette petite cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié autour duquel chacun a pu faire plus ample connaissance.

Le « livret d'accueil » recensant toutes les informations utiles, a été remis aux nouveaux Vernois qui ont été nombreux à répondre à l'invitation.

Ceux qui n'étaient pas présents ce jour peuvent retirer leur exemplaire à la Mairie.

Il est possible également de le télécharger sur le site.

<http://www.verny.fr/>



## PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS VERNOISES

Forum le 25 avril au centre Faber

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des associations vernaises se réunit, régulièrement pour organiser le 25 avril, Le Printemps des Associations Vernaises, une manifestation familiale, festive et conviviale.

La journée sera rythmée par une chasse au trésor, fil rouge, qui conduira les participants d'animations en animations installées au centre socio culturel Faber, à l'espace loisirs, au fort de l'Aisne, et au ball-trap.

L'ADPC 57, l'Association Sportive Féminine de Verny, le Ball-Trap Club Metz-Verny, Gym'Plaisirs, les Compagnons d'Éole de Verny, le Judo Club Verny, et le Tennis Club de Verny proposeront des démonstrations et des initiations de leurs activités respectives.

La Pétanque Vernoise, le Football Club Vétérans Vernois, le Football Club Verny-Louvigny organiseront des plateaux ludiques.

Verny Loisirs accueillera les participants pour jouer à des jeux de société.

Autour de l'école, le Lion's Club mettra en place un parcours de démonstration pour les Chiens Guides d'Aveugles.

Lors de cette journée, vous pourrez visiter le Groupe Fortifié de l'Aisne, et entretenir votre forme physique par un parcours de santé autour du fort.

La troupe de l'Association des 2 fées défilera d'animations en animations, présentant ainsi leurs merveilleux costumes.

Verny accueillera au cours de cette journée, les archers de Sir Contet qui initieront les participants au tir à l'arc de l'époque médiévale.

Venez nombreux participer à cette journée !

# CONSEIL MUNICIPAL

## Les principales décisions

### 4 décembre 2008

Création d'un Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le conseil vote la création du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ainsi que son budget annexe et sa composition. Il est présidé par Mme la Maire, et son conseil d'administration est composé de 7 conseillers municipaux et de 7 membres extérieurs.

Deux conseillers municipaux délégués sont désignés, plus particulièrement en charge de la communication: André FABER, pour la conception du Courrier des Vernois, Joël XOLIN, pour la maintenance et la mise à jour du site internet de la commune.

Il est décidé de reprendre la voirie du lotissement des Acacias dans le domaine communal.

Le conseil vote une subvention de 150€ pour chacune des 2 associations nouvellement apparues: les 2 Fées et The Texas Tennessee.

La création de 3 poste d'agents recenseurs temporaires est votée. Ils ont été recrutés dans le cadre du recensement de la population qui s'est déroulé dans notre commune du 6 janvier au 15 février 2009.

Le conseil décide de déplacer le panneau « entrée de ville » sur le CD913, en raison du nouveau lotissement des Bagrasses et de la future gendarmerie.

### 22 janvier 2009

Le conseil vote une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle, dans le but de mettre en place des opérations visant à améliorer la sécurité routière sur notre commune. Plusieurs projets sont à l'étude.

Il est décidé de rénover les dépendances du château et de demander une subvention de 81200€ auprès du Conseil Régional. Cette rénovation porte sur l'aménagement de 3 locaux situés rue du Château afin de les louer à des entreprises. Son montant est estimé à 241 260€. Des demandes de subventions, auprès du CG57 et de l'Etat, sont votées dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire. Les travaux ont débuté en octobre 2008 et s'achèveront fin 2009. Une subvention est accordée à l'école primaire pour l'organisation d'un voyage en classe de neige des CM2, pour un montant de 55€ par élève.

### 5 février 2009

Ce Conseil a été entièrement consacré au choix des entreprises pour la construction de l'extension de l'Accueil Périscolaire. La liste des entreprises pour les 12 lots a été établie par la Commission d'Appel d'Offres, selon les critères prévus par le Règlement de la Consultation, elle a été confirmée et acceptée par le Conseil Municipal. Le chantier va ainsi pouvoir démarrer début mars avec pour objectif l'ouverture de la nouvelle structure pour la rentrée de septembre 2009.

# NOTRE MARRONNIER

Il avait 150, peut-être 200 ans, voire plus ?

Il se trouvait alors à l'entrée du Château.

Il a été le témoin de beaucoup d'histoires heureuses ou malheureuses, le témoin de guerres, mais aussi de fêtes, de mariages...

A chaque manifestation, les Vernois se rassemblaient sous son ombrage, à côté du Centre Faber. En automne, les enfants ramassaient ses marrons, ses feuilles. Les jeunes se rassemblent souvent à cet endroit.

Malheureusement, la tempête du 10 février l'a abattu. Il s'est couché dans un fracas terrible, tel un géant foudroyé, entraînant des dégâts matériels uniquement et heureusement.

Merci à toi le marronnier, notre marronnier !

Afin de le faire vivre encore un peu, une partie de son tronc et la souche seront conservés et éventuellement mis en valeur.

Toutes les idées sont les bienvenues.



Vue 1910

## GENDARMERIE

# NOUVELLE GENDARMERIE

Depuis le 3 janvier 2005, la réorganisation des gendarmeries a autorisé le rassemblement des 2 brigades territoriales de Verny et Rémilly et a permis ainsi d'établir une Communauté de Brigades à Verny. Avant cette date, notre Gendarmerie était composée de 10 gendarmes dont le territoire d'intervention se situait sur une partie du canton de Verny.

Ce sont désormais 19 gendarmes qui exercent leurs fonctions sur un territoire donné composé de 48 communes situées entre Verny et Rémilly (32 dans le canton de Verny).

Aujourd'hui, provisoirement, les gendarmes et leurs familles sont logés pour quatre d'entre elles, rue Nationale, les autres dans différents quartiers de Verny ou encore dans les villages avoisinants.

Depuis fin 2004, un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur un terrain communal situé à côté de la Caserne des Pompiers est à l'étude et doit à présent aboutir.

Des discussions sont en cours entre Moselis (qui sera maître d'ouvrage), le service immobilier départemental de la Gendarmerie, France Domaine, le Conseiller Général du Canton et la Municipalité. La prochaine rencontre programmée fin mars doit être déterminante afin que Verny garde sa Gendarmerie.

## Collecte des déchets

### Lundi —

Ordures ménagères + bac bleu (journaux, prospectus, magazines, sans les films plastique)

### Mardi —

Bac jaune (bouteilles eau, huile, jus de fruit, lait, soupe; bouteilles produits ménagers; boîtes de conserve et de boissons, aérosols, bidons; briques alimentaires, barquettes aluminium, boîtes et sur-emballages carton...) + bac vert (bouteilles, pots, bocaux en verre).

Quand il y a un jour férié, les collectes sont décalées de 24h sur toute la semaine.

# ÉTAT CIVIL

## Naissances

- Noam OMARI, né le 22 décembre 2008
- Baptiste MAGNA, né le 06 février 2009

## Décès

- Eugénie MAIRE, le 17 janvier 2009

# ON EN CAUSE

## Covoiturage

Nous avons lancé, dans le dernier Courrier des Vernois, un questionnaire sur le covoiturage.

Quelques réponses nous sont parvenues (7 dont 3 sur le site de la mairie). Nous réunirons donc les personnes concernées à la mairie afin de les faire se rencontrer et espérons assister au démarrage du covoiturage sur Verny.

Ce n'est qu'un timide début, espérons que les premiers volontaires susciteront d'autres vocations.

## Incivilités

Il suffirait de peu de chose pour que nous puissions vivre ensemble à Verny en toute quiétude, certains conflits pouvant simplement être résolus par une tolérance mutuelle.

- Nous rappelons que les chemins, les voies piétonnes et tous autres lieux réservés à la promenade et à la détente sont interdits à tous véhicules motorisés.

(arrêté du 28 mai 1996 article 5).

- Nous invitons les citoyens à limiter la pollution sonore, les pots d'échappement trafiqués sont absolument proscrits et répréhensibles. Mais il convient également de tolérer les cyclomoteurs qui respectent la loi.

- Par ailleurs, il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs thermiques ou électriques à moins de 100m d'une zone habitée les jours ouvrables avant 8h et après 20h, les samedis avant 8h et après 20h et les dimanches et jours fériés toute la journée. (arrêté du 28 mai 1996 article 2).

- Le seuil de tolérance sonore est variable d'un individu à l'autre. Par contre, les rassemblements nocturnes ne doivent en aucun cas déranger le repos des habitants. C'est interdit et répréhensible.

- Un geste simple, utiliser les poubelles. Certains quartiers (terrains de sport, centre Faber, abords de l'école) sont infestés de détritus de toutes sortes.

- Une déchetterie existe, n'utilisez pas les terrains communaux et privés pour déposer vos déchets verts.

## Réunion citoyenne

Après une année de gestion communale, il semble logique et juste de rendre compte de nos actions et projets à vous tous, les concitoyens vernois.

Tout au long de l'année, nous vous avons informés régulièrement, que ce soit par le Courrier des Vernois, le site de la mairie, les séances du conseil municipal ouvertes au public, ou les permanences des élus du samedi matin. Pour que la communication opère pleinement et porte ses fruits, nous avons besoin de votre parole, vos souhaits, votre participation, pour faire évoluer notre « ville à la campagne » dans le meilleur sens.

Dans un souci de transparence et d'écoute, nous vous invitons donc à une rencontre cordiale pour vous informer, vous écouter, répondre à vos interrogations, échanger avec vous pour envisager ensemble l'avenir de notre commune.

**Cette réunion se tiendra le lundi 27 avril à 20 heures au centre Faber**

Vous y êtes tous cordialement invités.

Responsable de la publication: Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Articles et photos: les conseillers municipaux

Mairie de Verny - 6 rue de la Mairie - 57420 Verny

Tél: 03 87 52 70 40 - Fax 03 87 52 42 10

mairie.verny@wanadoo.fr

## La bibliothèque municipale fête ses 25 ans !

La bibliothèque, c'est d'abord une personne: Chantal BRICOUT! Dynamique et efficace autant que modeste et discrète. Elle est une actrice majeure de l'AFRV (Association des Familles rurales de Verny) dont dépend la bibliothèque. La structure offre aujourd'hui un large éventail de livres et de revues mis à la disposition des adultes, des jeunes et des enfants. Pour encore accroître la diversité des ouvrages, une subvention municipale sert à l'achat de livres récents et un partenariat avec la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) permet le prêt de 300 à 400 livres 3 fois par an (romans, documentaires, beaux livres). La bibliothèque permet de relayer des actions départementales pour la culture: le Conseil Général en

partenariat avec l'Inspection Académique organise actuellement un concours pour les jeunes de 5 à 15 ans « Lire... Elire en Moselle » afin d'encourager la lecture, soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics. Les modalités du concours ainsi que les livres sélectionnés sont disponibles à la bibliothèque.

Pour les 25 ans de la bibliothèque, les responsables, autour de Chantal BRICOUT, nous invitent à fêter l'évènement « en douceur »! Du 4 au 28 mars: une exposition sera proposée aux heures habituelles d'ouverture: « Passion chocolat - Voyage aux pays des gourmands ». Déclinée en 8 panneaux, cette exposition vous fera découvrir l'histoire du chocolat, les grandes dates et les grands chocolatiers, des recettes...

Pour une cotisation annuelle de 6€ pour les adultes (gratuite pour les enfants et les jeunes) venez à la bibliothèque, les **Mercredi de 14H à 18H** **Judi de 17H à 18H30** (période scolaire) **Vendredi de 17H à 18H30** **Samedi de 10H à 12H**

Vous y trouverez, livres, revues... mais aussi accueil et conseils!!!

## Heureux gagnants

Mme la Maire et l'équipe municipale - plus particulièrement le jury issu de la commission environnement/espaces verts - ont récompensé avec grand plaisir les habitants qui se sont distingués par les illuminations et décorations de leur domicile, à l'occasion des fêtes de fin 2008:

**M. et Mme PRINTZ** - 22 rue d'Avigy

**M. et Mme ROCK** - 35 rue de la Gare

**M. et Mme JAEGER** - 13 rue du Moulin

La municipalité a également remis leur prix aux lauréats du concours « maisons fleuries », organisé par l'amicale des maires du canton de Verny:

**M. et Mme LESCURE** - 17 rue des Chenevières

**M. et Mme NISI** - 5 rue des Chenevières

**M. et Mme RESCHMANN** - 24 rue d'Avigy

Encore toutes nos félicitations aux uns et aux autres pour leur travail et leur imagination qui contribuent à l'embellissement de nos quartiers. Et nos encouragements à faire toujours plus beau!

